

La révision du SCoT du Pays de Lunel

La Communauté de communes s'est engagée dans l'élaboration de son nouveau Schéma de Cohérence territoriale (SCoT). L'année 2020 est consacrée à :

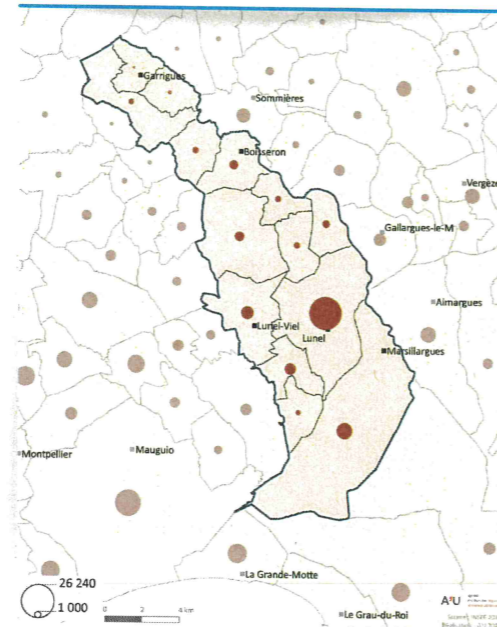
- > la finalisation du diagnostic et de l'état initial de l'environnement (EIE)
 - > l'élaboration du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD).
- Découvrez grâce à un « jeu de cartes », un portrait de territoire qui permet de croiser différents éléments de diagnostic pour co-construire l'armature territoriale du Pays de Lunel.

Le SCoT qui sera finalisé en 2021 est un véritable projet politique concerté au service des acteurs du territoire et de ses habitants, qui fixe le cadre stratégique en matière d'aménagement du territoire.

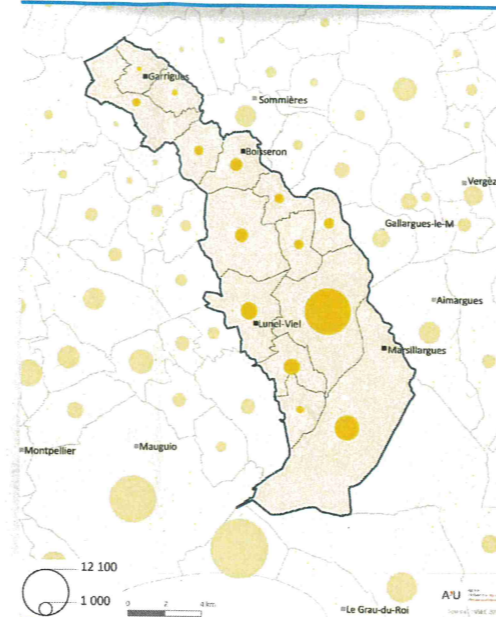


50 063 habitants en 2017
+ 1980 nouveaux habitants entre 2012 et 2017

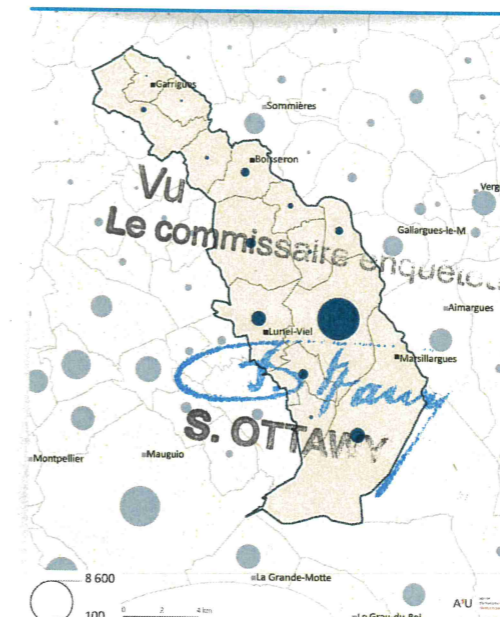
0,81% taux de variation annuel entre 2012 et 2017



23 244 logements en 2017
+ 320 logements /an entre 2012 et 2017

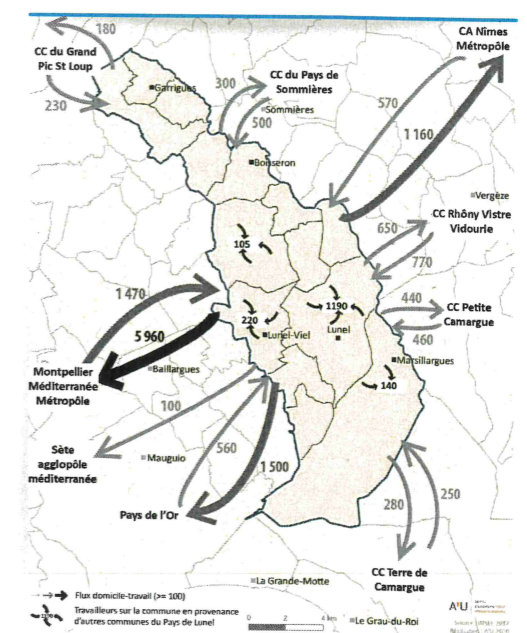


13 067 emplois en 2017
+ 610 emplois entre 2012 et 2017

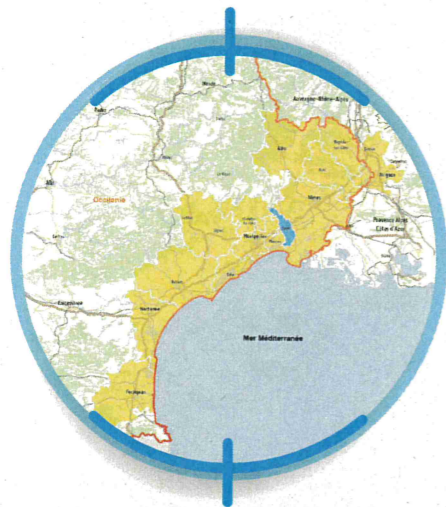


Un territoire dynamique ouvert sur les EPCI voisins

Flux domicile-travail > 11 400 sortants / 5 200 entrants



Un SCoT en interface dans le système méditerranéen

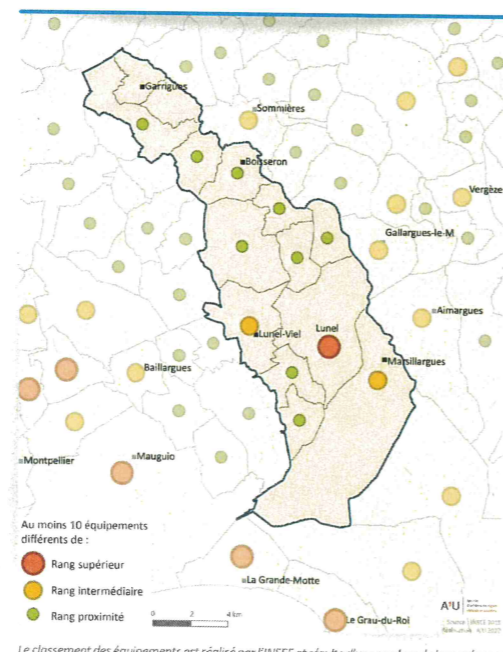


Le Pôle d'Echange Multimodal du bassin de Lunel

77 trains par jour
132 connexions avec les bus intercommunaux et régionaux
Montpellier /Lunel
1^{er} tronçon d'Occitanie pour les déplacements domicile-travail en train

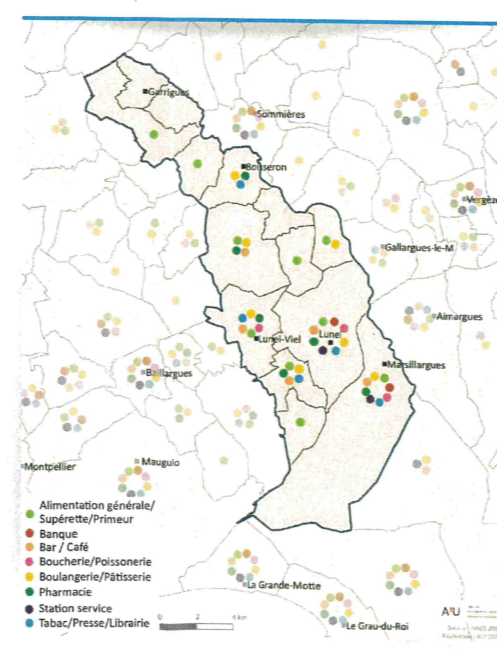


3 niveaux d'équipements / services

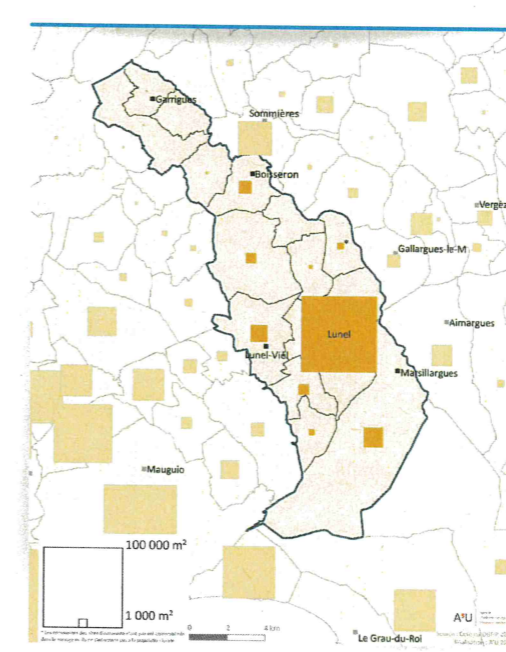


Le classement des équipements est réalisé par l'INSEE et résulte d'une analyse de leur présence simultanée dans les communes. Plus la présence simultanée est importante moins le type d'équipement est rare et vice-versa. Les équipements se répartissent en trois catégories (proximité, intermédiaire, supérieure).

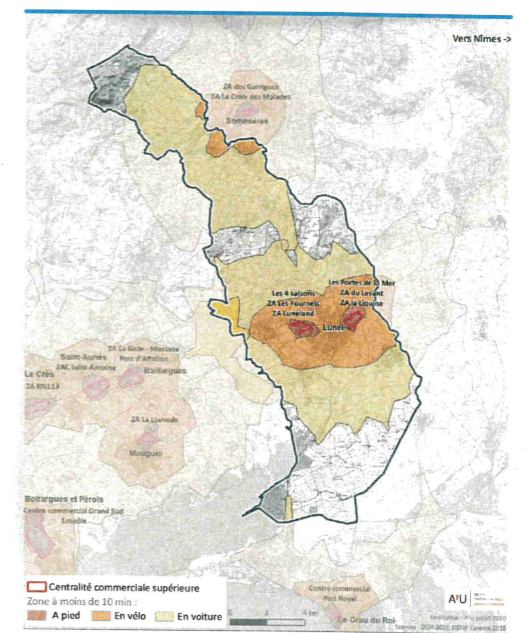
170 commerces de proximité



115 620 m² de surfaces commerciales



95% des habitants à moins de 10 minutes d'une centralité commerciale



Les centralités commerciales sont des zones de regroupements commerciaux. Elles sont dites supérieures si au moins 30% des commerces représentés sont des grands magasins (ensembles commerciaux ou grandes et très grandes surfaces).